



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU CONTRAINT

REFERENCE :

SECTEUR CONCERNE : COOPERATION UNIVERSITAIRE, RECHERCHE, CULTURE ET FRANCOPHONIE

Dossier suivi par : M. Vincent BARON

LETTRE DE COMMANDE / Engt. N° 20130802

OBJET : Achat d'un lot d'équipement de visioconférence (Un module Polycom, un vidéoprojecteur et un onduleur) pour le Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CIDST)

PROJET : « PARRUR – PROMOTION DE LA RECHERCHE EN PARTENARIAT A M/SCAR DANS LE SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL »

MONTANT: 18 950 000 Ar HT (Dix huit millions neuf cent cinquante mille Ariary)

TITULAIRE: INTEGRALYS, Lot IVC 4 1ère étage, Rue Lenine , Ambatomitsangana, Antananarivo 101.

Registre du Commerce : 2012 A 00055

STATUT : 70201 11 2012 000 165

IMPUTATION COMPTABLE PAR LE SERVICE DE COOPÉRATION DU MONTANT
18 950 000Ar HORS DTI / HORS TTL

Convention FSP N° 2008-23 "Partenariat et Recherche dans le secteur Rural"
(PARRUR) programme 209 article de regroupement 02

Composante N° 2 Volet N° 2.2

Date de notification : 04/10/13

La présente lettre de commande, faite en deux originaux comporte 4 pages numérotées de 1 à 4.

Article 1. PARTIES CONTRACTANTES

Commande est passée par:

L'Ambassade de France à Madagascar, à Antananarivo, représenté par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle, Monsieur Philippe GEORGEAIS, dénommé « l'Ambassade »,

à

La société *INTEGRALYS*, représentée par son Directeur, M Andry Eric RAVONIHARRISON, dénommé ci-dessous "le Titulaire".

Article 2. OBJET DE LA COMMANDE

La présente lettre de commande confie au titulaire l'achat d'un lot d'équipement de visioconférence (Un module Polycom avec un vidéoprojecteur et un onduleur 1100VA in line) pour le Centre d'Information et de Documentation Scientifique et Technique (CIDST) suivant le facture proforma N° 051/2013/ISS du 19 septembre 2013, en annexes de cette convention:

Objet	Qté	PU	Montant
Polycom Video QDX 6000 codec, EagleEye QDX with 3m cable, 2 QDX mics with 25' cable, H.239, PPCIP, french rmt, cable bundle (6comp, 12'LAN, 6' combo S-video, RCA composite & dual audio, 1.5m VGA monitor), power cord: Eur, cnty=26 (Maintenance Contract Required) (7200-30831-107) Premier, One Year, QDX 6000 Series	1	16 550 000	16 550 000
Vidéoprojecteur BENQ MS517 ou ACER X111 (selon la disponibilité lors de la passation de la commande)	1	1 950 000	1 950 000
Onduleur in line 1100VA UPS TECHNOLOGY ou POWER TECH	1	450 000	450 000
TOTAL			18 950 000

Article 3. DELAI D'EXECUTION

3.1 Durée d'exécution

La durée d'exécution est fixée à **7 (sept) semaines** pour la livraison des matériels à compter de la date de notification de la présente lettre de commande.

3.2 Information:

Le titulaire s'engage à fournir les prestations et documents intermédiaires et finaux en temps et en heure conformément au chronogramme et à l'offre technique présentée.

Si le titulaire est dans l'impossibilité d'assurer les prestations qui lui sont confiées dans le délai prévu à l'article 3.1 ci-dessus, il doit en aviser immédiatement et en tout état de cause avant l'expiration de ce délai. Cette prescription est impérative.

Le titulaire, s'il néglige de s'y conformer, ou si les justifications fournies ne sont pas jugées suffisantes par l'Ambassade, encourt l'application d'une pénalité de un pour 1/3000 du montant de la prestation non exécutée par jour calendaire de retard constaté, et ce, sans mise en demeure préalable.

Au cas où il apparaîtrait que l'avance n'a pas été utilisée ou a été utilisée à des fins autres que celles prévues à l'article 2, l'Ambassade exigera le reversement des sommes indûment perçues au titre de la présente convention. Le reversement est effectué par le Titulaire dans le mois qui suit la réception du titre de perception émis par l'Ambassade de France.

3.3 Garantie:

Le lot d'équipements de visioconférence est garanti UN AN conformément aux conditions générales de vente consenties par le titulaire à sa clientèle. Le point de départ de la garantie est le jour de mise en service effectif des équipements. Pendant la période de garantie, toutes les réparations, les remplacements des équipements défectueux, les frais et les déplacements du personnel sont à la charge du titulaire.

Article 4. PRIX

4.1 Prix:

La présente lettre de commande est passée à prix forfaitaire,

Le prix est fixé à Ar 18 950 000 (Dix huit millions neuf cent cinquante mille Ariary). Ce prix est ferme.

4.2 Contenu du prix:

Les prix s'entendent en suspension de toutes taxes.

Article 5. MODALITES DE REGLEMENT

5.1 Mode de règlement:

Le règlement se fait en 2 tranches:

- 60% à la commande
- 40% après réception définitive des équipements et certification du service fait par le chef du projet PARRUR.

5.2 Facturation:

Les factures devront être adressées en 3 exemplaires au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France à Antananarivo, BP 834, TANA 101, accompagnée d'une copie de la présente lettre de commande.

Elles sont libellées au nom du SCAC – Ambassade de France à Antananarivo et devront comporter les mentions obligatoires suivantes:

- date de la facture
- rédaction sur papier à en-tête du titulaire (*adresse*)
- numéro et date de la commande concernée
- désignation et quantité/ détail des prestations fournies
- montant unitaire à payer
- montant total à payer

Elles devront être accompagnées d'un relevé d'identité bancaire identique à celui désigné ci-dessous.

5.3 Compte bancaire du titulaire:

Le règlement s'effectue au profit du titulaire désigné à l'article 1, par virement bancaire à la

Société : **INTEGRALYS**
sous le compte : **N° 00009 05000 15799770001 10**
Banque : **BOA ANTANINARENINA**

selon l'attestation de R.I.B en annexe.

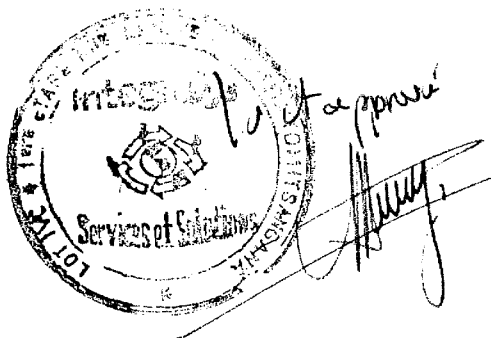
Article 6. IMPUTATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE SIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Le comptable assignataire est le Trésorier auprès de l'Ambassade de France.

Cette dépense est imputée sur les crédits du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes – Programme 0209 – article de regroupement 02 – Convention de financement n° 2008-23 "Partenariat et Recherche dans le secteur Rural" (PARRUR).

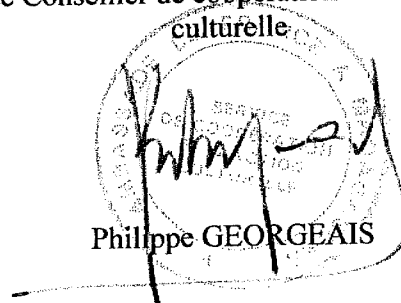
Fait en deux originaux à Antananarivo, le *du 10 / 11*

Signature du Titulaire
(nom et qualité identiques à ceux désignés dans
l'article 1) et mention " lu et approuvé "



RAVONIHARISON Andry Eric
Directeur

Le Conseiller de coopération et d'action
culturelle



Philippe GEORGEAIS

PROJET PARRUR
Ankatso –Antananarivo 101

Antananarivo le 19 Septembre 2013

PROFORMA N° 051 /2013/ISS du 19 Septembre 2013

Qté	Désignation	Prix unit Ar	Prix totale Ar
01	Polycom Video QDX 6000, EagleEye QDX with 3m cable, 2 QDX mics with 25' cables,H.239, PPCIP, French Rmt, Cable bundle (6' comp, 12' LAN,6' combo-S-video,RCA composite& dual audio, 1.5m VGA monitor), Power Cord: Eur, Cnty=26 (Maintenance Contract Required) (7200-30831-107) Premier, One Year, QDX 6000 Series	16 550 000	16 550.000
01	Videoprojecteur BenQ MS517 ou ACER X111 (selon la disponibilité lors de la passation de votre commande)	1 950 000	1 950 000
01	Onduleur In line 1100VA UPS TECHNOLOGY ou POWER TECH	450 000	450 000
Montant TOTAL			18.950.000

NON ASSUJETTI A LA TVA

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

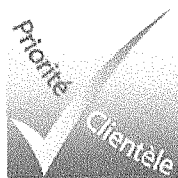
Paiement : A convenir

Disponibilité : 4 à 6 semaines après réception de l'acompte

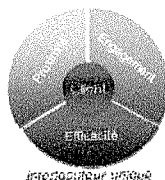
Garantie : 1 an contre tout défaut ou vice de fabrication

Validité de l'offre : 15 jours

Andry Eric Ravoniharrison
Managing Director



INTEGRATED BUSINESS SOLUTIONS



INTEGRALYS Services et Solutions Lot IVC 4 1^{ère} étage Rue Lenine AMBATOMITSANGANA

Tel :261 20 26 41089

e-mail : integralys.ss@moov.mg

NIF :5000706899 STAT :74132112012 000 165 RCS :2012 A 00055 Compte bancaire N°00009/05000/1579977 0001/10 BOA Antaninarenina